



Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 4 décembre 2014

Service instructeur
Direction des finances

1^{ère} **Commission - N°**

Service consulté

DECISION MODIFICATIVE N°3 EXERCICE 2014

Résumé : La décision modificative n°3 de l'exercice 2014 concerne le budget principal et le budget annexe de la Cité de l'Enfance.

S'agissant du budget principal, cette décision porte, d'une part, sur des ajustements budgétaires (redéploiement de crédits déjà votés et écritures de régularisation), et d'autre part sur la baisse de l'inscription d'emprunt de 10 M€ (soit un volume global de 55 M€) au vu de l'état des consommations de l'année en cours.

Concernant la Cité de l'Enfance, la décision modificative porte sur la régularisation d'une provision devenue sans objet d'un montant de 775 615,06 €.

Ces mouvements ne modifient en aucun cas l'équilibre de ces budgets.

La Décision Modificative n°3 de l'exercice 2014 porte à la fois sur des redéploiements de crédits votés lors des précédentes étapes budgétaires de l'année, sur des écritures de régularisation et enfin sur la révision de l'inscription d'emprunt.

Concernant le budget principal, la synthèse des mouvements opérés dans le cadre de la DM3 2014, en fonctionnement et en investissement, est retracée ci-après :

Dépenses de fonctionnement :

➤ Chapitre 011 Charges à caractère général	125 300 €
➤ Chapitre 015 Revenu minimum d'insertion	-10 000 €
➤ Chapitre 016 Allocation personnalisée d'autonomie	150 000 €
➤ Chapitre 017 Revenu de solidarité active	593 576 €
➤ Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	-858 876 €

Lors de sa séance du 17 janvier 2014, la commission permanente (délibération CP-2014-1-5-3) a autorisé la vente de l'ancienne gendarmerie de Cernay à l'association ALEOS et son paiement en 5 annuités. Le versement en plusieurs annuités étant assimilé à une avance

remboursable et la transaction ayant déjà été faite, il y a lieu de procéder à la régularisation de cette opération telle que détaillée ci-dessous.

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre 27, compte 2748 Autres prêts	550 000 €	Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations	550 000 €

De même, l'inscription d'une avance remboursable en crédits de paiement nécessite au préalable le vote d'une autorisation de programme en dépenses et en recettes pour le même montant, soit 550 000 €.

Par ailleurs, le Département prévoit en début d'année 2015, la vente de la sous-préfecture de Ribeauvillé à la commune pour un montant de 1 320 000 € et son paiement en 12 annuités. Il y a donc lieu également d'inscrire une autorisation de programme en dépense et recettes pour le même montant correspondant au montant de l'avance remboursable.

S'agissant de l'inscription d'emprunt, il vous est proposé, au vu de l'état des consommations de l'année en cours, de le porter à 55 M€, soit une diminution de 10 M€.

Les inscriptions budgétaires proposées sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement		Recettes d'investissement	
Chapitre 017 inscrit à la DIF	- 10 000 000 €	Chapitre 16, nature 1641 Emprunts	- 10 000 000 €

Concernant le budget annexe de la Cité de l'Enfance, une provision de 775 615,06 € est constatée depuis 2005 au crédit du compte 1572 « Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions (PGE) ». Cette provision n'a jamais fait l'objet de reprise.

Afin de régulariser cette opération, il est nécessaire d'apurer le compte 1572 en affectant le montant au crédit du compte 10682 « Excédents affectés à l'investissement », conformément à la délibération CG-2014-3-4-1 prise le 25 juin 2014.

Les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre 15, nature 1572	775 615,06 €	Chapitre 10, nature 10682	775 615,06 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

Pour le budget principal :

- d'approuver les virements budgétaires effectués dans le cadre de la DM3 2014,
- d'approuver l'inscription d'autorisations de programmes en dépenses et recettes pour un montant total de 1 870 000 €,
- d'approuver l'inscription de crédits de paiement, tant en dépenses qu'en recettes,
- d'approuver la diminution de l'inscription d'emprunt de 10 M€ pour le porter à 55 M€,
- d'arrêter le volume budgétaire de la DM3 à une minoration de 9 450 000 €, portant ainsi le volume budgétaire du budget principal à 872 386 571,43 €.

Pour le budget de la Cité de l'Enfance :

- d'approuver l'inscription de crédits de paiement, tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 775 615,06 €.
- d'arrêter le volume budgétaire de la DM3 à 775 615,06 €, portant ainsi le volume budgétaire du budget annexe de la Cité de l'enfance à 5 191 908,69 €.



<SIGPRE>

/SIGPRE>

Charles BUTTNER

<